



Décision de radiodiffusion CRTC 2012-259-1

Version PDF

Autre référence : 2012-259

Ottawa, le 7 février 2013

Rogers Communications Inc. et Fido Solutions Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Rogers Communications Partnership
L'ensemble du Canada

Demande 2012-0162-3

Ajout de Caribbean Everyday Entertainment Network à la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution – Correction

1. Dans *Ajout de Caribbean Everyday Entertainment Network à la liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution*, décision de radiodiffusion CRTC 2012-259, 30 avril 2012 (décision de radiodiffusion 2012-259), le Conseil a noté qu'il modifiait la *Liste de services de programmation non canadiens approuvés pour distribution* (la liste) afin d'ajouter un service non canadien.
2. Cependant, le parrain canadien, Rogers Communications Partnership¹, a informé le Conseil que le service a par mégarde été identifié dans sa demande comme Caribbean Everyday Entertainment Network au lieu de par son nom actuel Caribbean Entertainment Everyday Network. Par conséquent, le Conseil corrige, par la présente, la décision de radiodiffusion 2012-259 en modifiant le nom du service de sorte qu'il se lise comme Caribbean Entertainment Everyday Network. La liste révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, sous « Secteur de la radiodiffusion ».

Secrétaire général

¹ Rogers Communications Inc. et Fido Solutions Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Rogers Communications Partnership